



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

LISTE DES PIÈCES POUR MISE EN ACTIVITÉ D'UNE PERSONNE MORALE PRÉALABLEMENT SANS ACTIVITÉ

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale précisant la date de début d'activité
- 1 extrait Kbis de moins de 3 mois (à jour des formalités précédentes)
- Pièce d'identité

Si activité réglementée

- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Déclaration de qualification + contrat de travail à durée indéterminée + qualification
- 2 copies de l'Attestation Formation Hygiène pour les activités de l'alimentation
- 2 copies Permis d'exploitation pour la vente de boissons

Pour le local et les fonds

Si création

- 1 copie du bail commercial établi au nom de la société ou Titre de propriété ou autorisation du propriétaire

Si achat

- 1 copie de l'acte de vente
- Exemple de journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution
- Extrait Kbis ou K du précédent exploitant mentionnant sa radiation ou sa modification
- Journal du BODACC ou avis d'insertion

Si prise en location-gérance

- 1 copie du contrat de location-gérance
- Exemple de journal d'annonces légales
- Justificatif de la jouissance du local si distinct du contrat de location-gérance
- Extrait Kbis ou K du précédent exploitant mentionnant sa radiation ou sa modification
- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR DES RECETTES DU TGI DE FORT DE FRANCE.....
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

**Réception du public : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 sauf le jeudi Mandataires sur RDV
le mardi après-midi de 14h00 à 16h00 sur RDV**